

Livret de famille

Livret de famille

Vous habitez Vélizy-Villacoublay et vous n'avez pas ou plus de livret de famille (perte, vol, séparation, divorce). Vous pouvez demander ce qu'un second livret de famille (en cas de séparation ou divorce) ou un duplicata (en cas de perte ou vol) vous soit délivré.

Seul un des titulaires du livret (époux ou parents) peut faire une demande pour obtenir un second livret de famille ou un duplicata.

En cas de décès du ou des titulaires du livret, les enfants ne peuvent pas obtenir la délivrance d'un duplicata.

Le tuteur d'un enfant mineur peut éventuellement obtenir un duplicata avec l'accord du Procureur.

Le délai entre la demande de second livret ou de duplicata et sa remise effective varie en fonction du nombre d'actes à inscrire sur le livret.

Le retrait par un des titulaires se fera, sur présentation d'une pièce d'identité, auprès du service de l'état civil de Vélizy-Villacoublay.

Documents

[Formulaire demande de livret de famille.pdf](#)

En savoir plus

[Demande de livret de famille](#)

[Remise automatique du livret de famille lors du mariage](#)

[Livret de famille : délivrance à la naissance du premier enfant](#)

[Mise à jour du livret de famille à la suite d'un changement d'état civil \(naissance, divorce\)](#)

Contact

Service de l'état-civil

Tél : 01.34.58.50.00